

**45ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(22 janvier – 2 février 2024)**

**Tchad**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le 30 janvier 2024

Merci, Madame la vice-présidente.

Monsieur le Ministre, la France souhaite la bienvenue à la délégation du Tchad et la remercie pour son rapport.

La France est consciente des difficultés que traverse le Tchad. En dépit de la crise économique, de l’engagement contre le terrorisme islamiste, de l’accueil de centaines de milliers de refugiés et déplacés venus du Soudan, le pays a tenu à honorer ce rendez-vous. Nous l’encourageons sur cette voie qui consiste à s’abstenir de mettre de côté les droits de l’Homme au nom de l’urgence.

La France félicite le Tchad d’avoir aboli la peine de mort en 2020 et d’avoir mené des actions concrètes en faveur des droits des femmes.

La France formule les recommandations suivantes :

1/ Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

2/ Ratifier la Convention sur les disparitions forcées.

3/ Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

4/ Prendre les mesures nécessaires pour assurer la conformité de la Commission nationale des droits de l’Homme avec les Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l’Homme.

5/ Progresser vers l’égalité femmes-hommes et dans la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et l’orientation sexuelle.

Je vous remercie./.